

3^{ème} DELIBERATION DE LA SEANCE DU 22 MAI 2025 à 20 HEURES 30

Nombre de membres :

Date de convocation : 13/05/2025

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10 + 5 procurations

L'an deux mille vingt-cinq

et le jeudi vingt-deux mai à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, LAVASTRE Norbert, REBOULET Franck, TOLETTI Patrick, DOSE Nathalie, JUSTAMOND Mireille, FRENE Eric, BERTRAND Michèle

Etaient absent(e)s excusé(e)s : FANTON Pascale procuration à GAS Joëlle, FRAC Valérie procuration à NADAL Laurent, MATHIEU Pierre procuration à LAVASTRE Norbert, JALLIFFIER-ARDENT Catherine procuration à DOSE Nathalie, ARNAUD Jérôme procuration à PLUTINO Antoine

REBOULET Franck est élu(e) à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet et modification du tableau des emplois

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la charge d'activité pour l'entretien des bâtiments et de la voirie communale et afin de limiter le recours aux heures complémentaires ou supplémentaires, il convient de transformer le poste d'adjoint technique à temps non complet de 19h50 hebdomadaires en poste à temps complet à raison de 35h hebdomadaires.

Le Maire propose donc à l'Assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet pour les services techniques à compter du 01/06/2025.
Cet emploi devra être pourvu par un fonctionnaire.
Cet emploi sera pourvu par un agent relevant de la catégorie C de la filière technique, du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique.
- De modifier le tableau des emplois

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 2022/001 en date du 12/01/2022,

Vu le tableau des emplois modifié par la délibération n° 2023-0677 du 19/10/2023

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour répondre aux nécessités du service,

DECIDE

Article 1 : de créer l'emploi permanent d'adjoint technique à temps complet à raison de 35/35^e de catégorie C à compter du 1^{er} juin 2025.

Article 2 : de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1^{er} juin 2025

Filières	Cadres d'emploi	Catégorie	Ancien effectif (suite à délibération du 19/10/23)	Nbre de poste(s) créé(s)	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
ADMINISTRATIVE	Rédacteur principal 1ère classe	B	1		1	35 heures
	Adj. Administratif principal 2e classe	C	1		1	35 heures
	Adj. Administratif territorial (APC)	C	1		1	15 heures
	Adj. Administratif territorial	C	1		1	28 heures
TECHNIQUE	Adj. Technique principal 1e classe	C	0		0	35 heures
	Adj. Technique territorial	C	1	1	2	35 heures
	Adj. Technique territorial	C	1		1	11h19 annualisés
	Adj. Technique territorial	C	1		1	26h08 annualisés
	Adj. Technique territorial	C	1		1	19h50 annualisés
ANIMATION	Adj. D'animation principal 1e classe	C	1		1	35 heures
MEDICO-SOCIALE	ATSEM principal 1e classe	C	1		1	28h36 annualisés
TOTAL			10		11	

Article 3 : d'autoriser M. le Maire à recruter un agent par voie statutaire et à signer les actes afférents

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025

Article 5 : le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an susdits.

Le Maire,
Laurent NADAL



Certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le :
Publiée ou notifiée le :

D2025-021